



COMPTE RENDU DE LA CAP DU 12 NOVEMBRE 2013 **LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR 2014**

Les représentants FO DGFIP indiquent en déclaration liminaire qu'ils dénoncent les incohérences dans l'élaboration des listes d'aptitude avec tous les risques psychosociaux que cela peut entraîner ainsi que l'obligation d'une mobilité géographique . Nous avons gardé le mauvais coté de la filière fiscale .

Pour 2014 le volume départemental des promotions est réduit mais n'a pas été communiqué aux organisations syndicales. Le potentiel maximum départemental demandé par la DGFIP est de **8** candidats . Aucun engagement n'est donc assuré par l'administration pour les candidats retenus au niveau local.

Au total pour les deux filières 34 dossiers étaient examinés.

Il convenait de constituer 3 listes de candidats « excellents » « très bons » « à revoir »

Le Président a rappelé les critères pris en compte :

- Le dossier notation évaluation repose sur l'appréciation des cinq dernières années
- La fiche remplie par le responsable de service enrichie par les responsables de chaque division
- Aptitude à exercer les fonctions de contrôleur
- Mobilité géographique et fonctionnelle
- Parcours professionnel de l'agent de toute sa carrière

Cette année, les dossiers étaient consultables sur l'application « Eden » pour la préparation de la CAP trop tardivement pour permettre aux OS d'approfondir les dossiers .

Nouveauté cette année : les conséquences de renonciation de promotion

Dès la publication de la liste , l'agent doit signaler sa renonciation pour conserver son poste.

Dans le cas contraire, s'il refuse après la publication, il sera affecté en ALD dans son département d'origine.

En tout état de cause , chaque agent classé « Excellent » recevra une information officielle sur les risques de sa renonciation .

Une fiche de synthèse fiche venait en complément du dossier d'évaluation notation et les éléments fournis concernaient spécifiquement l'aptitude à la promotion. FO DGFIP a fait remarquer l'incohérence manifestes avec les informations déjà contenues dans le dossier EDEN pour les deux filières . On peut remarquer à nouveau le double langage du chef de service entre l'entretien et la fiche de synthèse qui relève de l'hypocrisie .

L'administration avait publié sur Ulysse 87 une liste de 8 candidats potentiels classés excellents. Pour la première fois, un dossier classé « excellent » s'est vu rétrogradé malgré l'insistance de FO .

Les OS ont obtenu le classement de deux dossiers supplémentaires, au final la liste est de 10 collègues.

La liste des « très bons » composée de 5 candidats a été modifiée , 2 dossiers passent en « Excellent » et un dossier classé « à revoir » est rajouté . Toutefois les OS soulignent que trop de bons dossiers « à revoir » n'aient pas été retenu dans la liste des « très bon » .

Les votes ont été les suivants :

1^{ère} liste « excellents »

FO : 2 votes contre

CGT : 1 vote contre

Solidaires : 2 votes contre

2^{ème} liste « très bons »

FO : 2 votes contre

CGT : 1 vote contre

Solidaires : 2 votes contre

3^{ème} liste « à revoir »

FO : 2 votes contre

CGT : 1 vote contre

Solidaires : 2 votes contre

FO DGFIP justifie son vote par des incohérences significatives au niveau de la notation évaluation pour certains dossiers ne donnant pas un compte rendu objectif.

La liste des candidats « très bons » et « à revoir » n'est pas diffusée, toutefois les collègues qui postulaient peuvent s'adresser à leurs représentants pour toute information les concernant.

DOCUMENTS JOINTS

La déclaration liminaire

La liste des propositions locales

Les élus FO DGFIP :

Bernard BOUZONIE

Odile GUILLOT

Claude LESCURE